

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 7 Octobre 1824.

AVEC PERMISSION DU MAGISTRAT.

ARTICLES OFFICIELS.

1. Le Gouvernement de cet Etat a ordonné la liquidation sommaire de la chétive succession de défunte Denise née Porret, veuve de défunt Moïse Bridel, de Donnebye, habitante à Bevaix, déclarée jacente au profit de la Seigneurie, et M. Perret, maire dudit Bevaix, en aurait fixé la tenue au Mercredi 20 Octobre courant, jour auquel et dès les neuf heures du matin, tous les créanciers de la dite Bridel sont sommés de se rencontrer à la maison-de-commune de Bevaix, afin d'y régler et faire inscrire leurs titres et prétentions, sous peine de forclusion perpétuelle. Donné au greffe de Bevaix, le 1^{er} Octobre 1824.
Par ord. J.-J. PERNET, greffier.
 2. Le Conseil-d'Etat ayant accordé la discussion des biens et dettes de Jules-Frédéric, feu Isaac Perret-Jeanerret, du Locle et de la Brévine, bourgeois de Valangin, domicilié à Prise-Gautier, rière Couvet; tous les créanciers dudit Perret-Jeanerret sont avertis de se rencontrer à l'hôtel-de-ville de Môtier-Travers, devant noble et vertueux Charles-Adolphe-Maurice de Vattel, conseiller d'Etat, capitaine et châtelain du Val-de-Travers, et les Sieurs Egaleurs par lui nommés, le Lundi matin 18 Octobre prochain, pour faire inscrire leurs titres et prétentions et être ensuite colloqués suivant leur rang et date, sous peine de forclusion. Donné au greffe du Val-de-Travers, le 20 Septembre 1824.
BOREL, greffier.
 3. Le Gouvernement de cet Etat a ordonné la liquidation sommaire de la chétive succession de défunt Jean-Pierre Dounier, de Buttes, vivant maître maçon, habitant à Bevaix, déclarée jacente au profit de la Seigneurie; et M. le Maire dudit Bevaix en aurait fixé la tenue au Mercredi 13 Octobre prochain, jour auquel et dès les neuf heures avant midi, tous les créanciers du dit Dounier, de même que ses débiteurs et gens qui sont à comptes ouverts avec lui, sont sommés de se rencontrer à la maison-de-commune de Bevaix, afin d'y régler et faire inscrire leurs titres et prétentions, sous peine de forclusion perpétuelle. Donné au greffe de Bevaix, le 17 Septembre 1824.
Par ord. J.-J. PERNET, greffier.
 4. Le Tribunal du district d'Avenches ayant accordé aux frères Charles et Abram-Louis Amiet, de Mur, la discussion de leurs biens; tous prétendants avoir des droits et actions quelconques sur cette masse, sont, sous peine de forclusion, sommés de produire leurs titres à la Commission qui s'assemblera à la maison de-ville d'Avenches les Lundis 4, 11 et 18 Octobre prochain, dès les neuf heures à midi. Donné à Avenches, le 24 Septembre 1824.
Greffe du district.
- De la part de MM. les Quatre-Ministres.
5. Le Conseil-Général ayant résolu de réunir en une seule et même entreprise, tant l'entretien ordinaire des routes et chemins de la ville et banlieue, que les diverses réparations dont elles ont besoin; les personnes qui auraient l'intention d'offrir leurs services pour cette double entreprise, sont invitées à prendre connaissance du cahier des charges qui s'y rapporte, auprès de M. Louis Favre, membre du Petit-Conseil et président de la Commission des bâtimens, et à lui remettre avant le 1^{er} Décembre prochain, leur soumission par écrit, en indiquant un cautionnement suffisant, à défaut duquel la soumission ne pourrait être admise au concours. Donné à l'hôtel-de-ville, le 5 Octobre 1824.
Par ordonnance, Le Secrétaire de-ville, G.-F. GALLOT.
 6. Le Sieur Borel, sous-hôpitalier, étant chargé de prélever pour le compte de l'Hôpital, la dime dite des étrangers; tous étrangers ou non-bourgeois possédant des vignes rière la mairie de cette ville, sont prévenus qu'ils ne doivent pas les vendanger sans avoir interpellé le dit Sieur Borel, sous peine d'être envisagés comme coupables de fraude de dime et poursuivis comme tels. Donné à l'hôtel-de-ville, le 5 Octobre 1824. Par ord. Le Secrétaire-de-ville, G.-F. GALLOT.
 7. Le poste de maître ramoneur juré de cette ville se trouvant vacant par la mort du S.^r Charles Mathhey qui l'occupait, les personnes qui voudront offrir leurs services p. le remplacer, sont invitées à remettre leurs requêtes, accompagnées de leurs certificats et papiers, à M. le maître-

bourgeois en chef, avant la St. Martin proch.^e Donné à l'hôtel-de-ville, le 21 Sept.^{bre} 1824.
Par ord. Le Secrétaire-de-ville, G.-F. GALLOT.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

8. La Communauté d'Hauterive exposera Dimanche prochain 10 du courant, à 3 heures après midi, à la maison-du-village du dit lieu, la vendage de ses vignes au plus offrant et dernier enchérisseur, sous de favorables conditions.
9. M. le colonel de Morel se proposant d'exposer en vente dans le courant de Novembre prochain, son domaine situé sur la montagne de Plamboz, de la contenance de 204 poses, dont la moitié en forêt, invite les personnes qui pourraient y avoir des vues, à profiter des beaux jours de l'arrière-saison pour en prendre inspection, en s'adressant à Jacob Stauffer, fermier sur le dit domaine. — La vente en bloc de son domaine de Colombier n'ayant pas eu lieu, on recevra dans l'étude du notaire Clerc à Neuchâtel, les soumissions qui pourraient être faites sur les bâtimens et leurs dépendances, avec celles des pièces de terre à la convenance des amateurs.
10. La maison de commerce connue sous la raison de Humbert Frères, exposera en vente par voie d'enchères publiques qui seront ouvertes le Lundi 25 Octobre courant, un établissement servant à la fabrication des ébauches de montres, situé au village de Fontaine-Melon, dans la Principauté de Neuchâtel et Valangin en Suisse, lequel se compose de six bâtimens, contenant, des logemens commodes pour maîtres et pour douze autres ménages, des chambres ou ateliers, où l'on peut placer commodément pour travailler, environ septante à huitante ouvriers; une chambre pour le comptoir et une contiguë pour le visiteur; une forge; une fonderie; l'établissement des laminoirs et du manège servant à les faire mouvoir; remise, granges et écuries: plus, de quatre ou cinq poses de terres en prés et jardins qui sont contigues aux bâtimens; enfin, de tous les outils et machines nécessaires à cette fabrique, et dont il existe un assortiment complet et plus que suffisant. Cet établissement, dans lequel on a fabriqué, en prenant la quantité moyenne depuis deux ans, au moins cent douzaines d'ébauches par semaine dont la vente se fait sans retard, est à proximité de la Chaux-de-Fonds, du Locle et du Val-de-St. Ymier, où l'on fabrique considérablement d'horlogerie. Il est susceptible d'améliorations, et surtout d'une plus grande extension. Il sera exposé en vente, sans que rien puisse en être détaché, et sous l'engagement que prendront les propriétaires actuels, de cesser pour toujours la fabrication des ébauches. Les personnes qui désireront avoir des renseignemens plus étendus, pourront s'adresser à MM. Challandes, notaire et avocat à la Chaux-de-Fonds, et Delachaux, notaire et avocat à Valangin, lesquels sont dépositaires des conditions de la vente, et d'un inventaire détaillé de tout ce dont se compose l'établissement. Quant aux enchères, elles pourront être faites dès le 15 Octobre courant, en l'étude de M. Ch.-Auguste Jeanerret, notaire au Locle, jusqu'au 29 Novembre suivant à quatre heures après midi, jour fixé pour l'échûte, qui aura lieu conformément aux conditions favorables portées dans la minute de vente. Les enchérisseurs devront fournir un cautionnement suffisant pour assurer le paiement du prix de l'établissement, dont l'acquéreur entrera en possession au 1^{er} Janvier prochain, à moins qu'il ne préfère profiter des facilités qu'il aura de n'en entreprendre l'exploitation que plus tard, et de la confier en attendant aux personnes dignes de confiance qui seront tenues de s'en charger.

ON OFFRE A VENDRE.

11. A l'Evole, du raisin blanc, muscat noir et autres.
12. Une très-bonne clarinette garnie en ivoire, avec un étui en peau, et quelques cahiers de musique qui l'accompagnent. S'adr. au Sieur justicier Quinche, à Valangin.
13. M.^{lle} Thiébaud, maison Andrié, près du Pont-neuf, vient de recevoir un nouvel assortiment de marcelines, levantines, étoffes brochées, taffetas lustré pour cravates, bas de soie et de bourre de soie noirs p. hommes et p. femmes, fichus d'un nouveau genre, voiles, ceintures, etc.

14. M.^{lle} Julie Steiner, dans son magasin sur la Place, vient de recevoir un assortiment complet de mérinos de toutes couleurs et qualités, dans les prix de 12 à 24 batz, dits de $\frac{4}{4}$ et $\frac{5}{4}$, dits de Paris en $\frac{5}{4}$ et $\frac{6}{4}$ en blanc et en noir; caroline en coton et en laine, moiré pour meubles de toutes couleurs, à raies et à dessins, lady-coating $\frac{5}{4}$, dans les plus belles nuances et qualités, p. manteaux de femmes et habillement d'hommes; — Outre son commerce de lits, tant à vendre qu'à louer, la même offre à vendre des crins et laines pour matelas, plume et duvet, édredon, triège d'Hollande, limoge, toile grise et futaine, p. lits et doublure, dite blanche et en couleurs; toile de t'lande p. draps et p. chemises, dite ordinaire dans tous les prix, dite écru et mi-blanc, en pièces de 36 aunes, à 14 et 16 francs; mouchoirs de poche en fil, dits en fil et coton, basins p. meubles, piqués anglais, nankins larges, séduisantes en coton et soie à 14 batz, batiste écru en soie dans les derniers goûts, barégé en laine p. schalls et p. robes, cotonnes, indiennes et guingans anglais de toutes couleurs et pour deuil, nappage anglais en coton, percales, mousselines brodées et unies p. rideaux et p. robes, bordures toute nouvelles p. rideaux, ainsi que le plus bel assortiment de franges en soie, en coton et en laine, ornemens de tout genre pour lits et croisées, bras de cheminées, foulards des Indes et de Lyon en soie, dits en coton, schalls en bourre de soie, en laine et en coton, dits circassienne à longues franges, de Paris; levantine, taffetas, cravates et fichus en soie, bordures en cachemire, gants de peau, etc. etc.
15. A Bôle, chez M. le professeur Pettavel, un pressoir en bon état, différens meubles de cave, cuves p. la vendange, laggers, bosses à char, etc.
16. Trois alambics en cuivre rouge, dont deux grands murés, et le troisième portatif, de 10 à 12 pots. S'adr. à M. de Coffrane, à Hauterive.
17. A des prix et conditions avantageux, de fortes parties de vendanges et moûts; plus, 50 à 60 bosses vin 1823. S'adr. aux Sieurs Jeanrenaud et Chatenay, courtiers, rue de Flandre.
18. Par Jossaud, agent de change et courtier de marchandises cautionné: 1^o Huit cents gerles vendange, territoire de villages, à 21 batz la gerle, plus le prix de la vente de la Seigneurie. 2^o Soixante bosses moût, même produit, à 2 $\frac{1}{2}$ creutzers le pot, en outre de la dite vente. 3^o Mille gerles vendange, à L. 16, 16 sols la gerle. Cette dernière vendange ne serait pas livrée: la différence serait réglée, en plus ou en moins, d'après le prix de la vente de la Seigneurie.
19. Une flèche de voiture, et un timon, presque neufs; plus, un bois de lit qui se lève, et un vieux fourneau de fer-blanc. S'adresser à M. le Ostervald.
20. A la raffinerie des Bercles, une quantité assez grande de cendres de tourbe, à raison de 10 $\frac{1}{2}$ le tonneau à sel. Toutes les expériences qui ont été faites de cette denrée comme engrais, ont parfaitement réussi, et son prix extrêmement bas la rend préférable à toutes les autres espèces, soit gypse, fumier, etc.
21. Chez M. le maître-bourgeois Steiner, deux laggers de 5 à 6 bosses, la fermente d'un pressoir de 30 gerles, l'érou en noyer avec deux vis, un poisson, des mares et une corde. On vendra ces objets séparément et à bas prix, faute de place.
22. Environ 2000 pieds de fumier. S'adresser à l'auberge du Sauvage.
23. Chez M. Wavre-Wattel, outre ses articles d'épicerie diverses, liqueurs fines et ordinaires de 14 à 20 batz le pot; eau-de-vie ordinaire 7 $\frac{1}{2}$ id., dite de Languedoc en bouteilles à 7 $\frac{1}{2}$ batz la bouteille, très-bonne eau-de-cerises de 2 ans, à 9 batz bouteille perdue. On peut continuellement se procurer chez lui, de jeunes et de vieux pigeons appareillés, à bas prix, ainsi que des oies de l'année. — Plus, la vendange de 10 à 12 ouvriers de vignes, situées dans les meilleurs quartiers sur Peseux et Corcelles. — Et à louer, une petite cave meublée à Peseux, avec pressoir, gerles, etc.
24. M. E.-J. Faes, successeur de J. Rochias, a l'honneur d'annoncer au public, qu'il vient de recevoir, en qualités supérieures, un assortiment complet et choisi de terre-de-pipe, faïence, cristaux et verrerie ordinaire. Il les offre aux amateurs à des prix très-modiques, et recommande également sa fabrique de cartes, à laquelle il continue à donner tous ses soins.

25. A bon compte, faute d'emploi, une ânesse avec son ânon. S'adr. à M. Fleury, aux Bercles.
26. Chez Auguste Borel-Borel, libraire, Monument érigé, le 26 Août dernier, en mémoire des Suisses qui ont péri dans la bataille de St. Jacques près de Bâle, en 1444; gravé en taille-douce. — On souscrit chez le même, p. la Galerie des Antiquités grecques, par Jenner, dont il a reçu la 1^{re} livraison, à L. 8 de Suisse.
27. Un pressoir de 35 à 40 gerles, en très-bon état, l'érou et la vis en noyer bien ferrés; plus, un laigre de la contenance de mille pots, aussi en bon état: le tout au plus juste prix. S'adr. à M. l'avocat Jeanrenaud à Neuchâtel, ou à M.^{lle} Desaulles, chez M. le notaire Thomas, à Cressier.
28. M. D.-F. Borel-Andrié vient de recevoir un nouvel envoi de tapisseries, fines et ordinaires, du plus nouveau goût, qu'il cédera à des prix avantageux. Il a aussi reçu de très-belles ouates grandes et médiocres, à bon prix.
29. M.^{lles} les sœurs Petitpierre viennent de recevoir un très-bel assortiment de laines dans toutes les couleurs et qualités, de différentes fabriques, p. tricot et broderie, ainsi que des canevas. Elles continuent à être assorties en soie à coudre de toutes les nuances. Leur demeure est toujours au 1^{er} étage de la maison de M. le maître-bourgeois Lambelet de Nantes, rue de l'Hôpital.
30. De très beau froment *lamma*, parfaitement net, p. semer, à prendre chez M. Petitpierre-Rougemont à St. Aubin, à 22 batz l'émine.
31. Petitpierre-Weiss, mécanicien à Couvet, et fabricant de cartes à jouer, informe le public qu'il en a un dépôt de diverses qualités et au plus juste prix, chez Petitpierre-Fornachon, marchand épiciier, à Neuchâtel. Ce dernier annonce en outre, qu'il a un dépôt de chocolat de qualités et prix divers, de la fabrique de M. Gottofrey, à Bulle.
32. A bas prix, chez les sœurs Favarger, maîtresses de pension, un bois de lit à deux personnes, avec colonnes et rideaux verts; dix chaises rembourrées, une table en sapin p. vingt personnes, une autre plus petite, un caveau de lessive de moyenne grandeur, trois bancs, une grande chaudière en cuivre, et un pot à chauffer les fers à repasser.
33. Chez M. Berthoud-Fabry, au faubourg, un lit complet à deux personnes, avec cadre et rideaux.
34. Le Sieur Bernier, fabricant de chandelles à Auvernier, a l'honneur de prévenir le public qu'il a établi un dépôt de ses chandelles à Boudry, chez le justicier A.-H. Verdonnet, qui les cédera au juste prix de 17 creutzers la livre, prises chez lui.
35. La Communauté de Rochefort fera ouvrir et débiter un four à chaux dans sa forêt des Basses-Sagneules, pendant la seconde semaine du mois d'Octobre, au prix de 21 batz la bosse prise sur place, et 31 1/2 batz rendue dans le vignoble. Les personnes qui désireront en acheter devront faire tenir leurs souscriptions au notaire Jean-Pierre Béguin, secrétaire de la dite Commune.
36. (Ou à échanger contre un balancier.) Une romaine où l'on peut peser de 20 à 1230 livres. S'adr. à Salequin, boulanger, à Auvernier.
37. MM. Preud'homme et Favarger, chargés de la vente des nouvelles balances sous la dénomination de Bascules portatives, inventées par M. Quintenz, mécanicien à Strasbourg, viennent d'en recevoir de toutes grandeurs, de la force d'environ 200 à 2000 lb. Cette balance, dont l'utilité déjà suffisamment constatée, ne peut être trop recommandée au commerce; elle offre tous les avantages de celles à féau ou romaines quelconques, sans en faire éprouver les désagréments, son mécanisme n'étant exposé à aucun frottement, et les dimensions étant proportionnées à la charge qu'elle a à supporter; elle joint à la plus grande solidité une simplicité telle que, si à la longue il y survenait des avaries, le serrurier le moins expert pourrait les réparer. Les balances à bras égaux et les romaines ne peuvent soutenir la comparaison, ni sous le rapport de la justesse, ni sous celui de la facilité du maniement et de la rapidité avec laquelle s'exécutent les pesées des objets les plus volumineux. — L'auteur de cette ingénieuse invention ayant formé son dépôt chez MM. Preud'homme et Favarger, on trouvera toujours chez eux un choix de ces balances de toutes dimensions.
38. (Ou à échanger contre de bon vin de 1823.) Deux laigres, l'un de 5 à 6 bosses, l'autre de 4 à 5, en très-bon état et comme neufs, n'y ayant eu que trois vins. S'adr., pour les voir, à J.-P. Renaud à Corcelles, et p. le prix à Jqs.-Ls. Bourquin, à la Croix-d'or à Neuchâtel.
39. En commission, du vitriol bleu à 7 batz la livre, et de l'ocre jaune à 63 batz le quintal, dans la pharmacie Ehrenpfort.

IMMEUBLES.

40. Une maison située au haut du village de St. Blaise, composée d'un joli appartement et d'une boulangerie au plain-pied: le tout bien établi. S'adr. p. le prix à Jonas Balimañ, maître meunier, à Villicr.

ON DEMANDE A ACHETER.

41. Environ cent gerles de vendange, du crû de la ville ou de St. Blaise. S'adr. à M. Quinche, instituteur, près la grande boucherie.
42. De rencontre, deux fourneaux en fer-blanc. S'adr. au bureau d'avis.
43. De rencontre, un char de côté couvert, encore en bon état, ou une chaise à un cheval. S'adr. au bureau d'avis.
44. De rencontre, une harpe en bon état. S'adr. au bureau d'avis.

ON OFFRE A LOUER.

45. Pour Noël, un second étage à la Grand'rue. S'adr. à Jaques Perrin, boulanger.
46. Pour Noël, le logement qu'occupait M.^{me} la comtesse de Montezun, dans la maison d'habitation de M. Erhard Borel, au faubourg.
47. Pour Noël, un magasin au rez-de-chaussée de la maison Perrot-Lapierre, n° 139, rue des Moulins, qui était occupé par la Dame veuve Junod. S'adr. à M. Jacottet, notaire.
48. Pour Noël, le premier étage remis à neuf d'une maison au bas de la ville de Boudry, composé de plusieurs chambres, dont deux à fourneaux et une à cheminée, avec deux cuisines bien éclairées; plus, une cave, grange et écurie, divers jardins et un verger autour et derrière la dite maison. S'adr. à M. Louis Gorgerat, justicier et négociant à St. Aubin.
49. Dès Noël, un logement composé de 5 pièces et de toutes les aisances désirables, situé dans une des plus belles expositions de la ville. S'adr. au bureau d'avis.
50. Pour Noël, un petit appartement au 3^e étage, rue du Temple-neuf, composé d'une chambre à fourneau sur le devant, deux dites sur le derrière, cuisine et galetas. S'adr. à Sauvin, tourn.^r
51. Pour Noël, la possession de M. le maître-bourgeois Steiner, près de l'Evole, consistant en maison où il y a cinq chambres et cabinet, cuisine, grand galetas, caveau très-frais, quatre terrasses garnies d'arbres fruitiers, et d'une très-belle treille en bonne espèce de raisins. La vue, et sa situation à l'entree de la ville et sur une route très-fréquentée, la rend propre à plusieurs établissements utiles et agréables. S'adresser au propriétaire.
52. Pour Noël, le plain-pied de la maison de M. le conseiller Roulet de Mézerac, avec ses dépendances, situé au Neubourg; plus, un appartement au 3^e étage sur le devant de la dite maison, consistant en une chambre à fourneau et cabinet à côté, portion de cuisine et de galetas. S'adr. à J.-P. Philipin; dans la dite maison, qui offre à vendre un tonneau cerclé en fer et en très-bon état, de la contenance de 120 pots environ.
53. Pour Noël, un premier étage très-commode, à la rue des Moulins, et un logement également à un 1^{er}, au Neubourg. S'adr. à Adam Pfeiffer, tonnelier, au dit Neubourg.
54. Pour Noël, le logement occupé par le ramoneur Matthey, sur le Bassin.
55. Deux caves bien meublées et avinées, et deux pressoirs en bon état, avec un petit caveau qui peut servir de bouteiller. — De plus, p. Noël, une petite écurie avec fenil. Le tout dans la maison Liechtenhann, rue de la Treille. S'adr. à la propriétaire.
56. Le magasin qu'occupe M. Sandoz-Vissaulaz, dans la maison de M. J.-P. Robert, à la Chaux-de-Fonds, est encore à louer, avec ou sans meubles, p. la St. George prochaine. Les personnes qui pourraient y avoir des vues, sont priées de s'adresser à M. Henri Fleury à Neuchâtel, qui fera des conditions favorables. Il vendrait même dès ce moment, p. en prendre possession à la St. George prochaine, le tout ou partie des meubles et ustensiles propres à un commerce d'épicerie en gros et en détail, contenus dans le dit magasin, et il sera très-accommodant pour les prix, ces objets lui devenant superflus.

ON OFFRE A AMODIER.

57. Pour la St. George prochaine, une montagne à Chaumont. S'adresser pour les conditions à M. de Pury, maire de la Côte.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

58. Un jeune homme du pays, qui a fait son apprentissage de jardinier chez un des meilleurs maîtres de la Suisse, désirerait se placer dans une bonne maison du pays ou ailleurs; il fera, si on le desire, d'autres ouvrages, tels que le service de table, etc. S'adr. pour en avoir des renseignements, à M. le pasteur Barrelet, à Bevaix.
59. On demande p. Noël, dans une bonne maison de campagne, un domestique de bonnes mœurs et d'âge mûr, qui connaisse parfaitement le labourage et tout ce qui concerne le bétail. S'adr. au bureau d'avis.
60. On demande au plutôt une jeune fille pour l'état de tailleur, ainsi qu'une jeune fille comé ouvrière p. le même état; toutes deux sachant parfaitement coudre. S'adr. à Marianne Richardet, maîtresse tailleur à Auvernier.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

61. On a perdu, Samedi 25 Septembre, depuis Corcelles à la Tourne, une clef de montre et un cachet en or; on prie la personne qui les a trouvés, de les renvoyer, contre récompense, à M. DuPasquier, pharmacien à Neuchâtel, ou à M. Steinlen, à Corcelles.
62. M.^{lle} Borel, institutrice, invite la personne qui aurait oublié dans sa classe un parapluie bleu, à bien vouloir le faire réclamer.

AVIS DIVERS.

63. On informe le public, que le tirage de la 4^e classe 57^e loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi proch.ⁿ 8 Oct.^{bre} S'adr. p. échanger les billets, à M. A.-S. Wavre, rue St. Maurice. — Le public est de plus averti, que, pour la collecte de la ville, après la cloche de midi du jour même du tirage, on n'échangera plus aucun billet, et que ceux qui ne le seront pas, resteront aux risques de la Direction.
64. La noble Rue des Halles et Moulins offre en prêt, p. le 1^{er} Décembre prochain, la somme de L. 4410, moyennant bons co-débiteurs. S'adr. jusqu'au 1^{er} Novembre, à M. Jacottet, notaire, receveur de la Rue.
65. Schmidt-Gorgerat croit devoir informer le public, que les bains d'été seront encore ouverts jusqu'au 15 du courant, et que dès-lors les amateurs pourront en prendre également tous les Samedis et Dimanches au prix accoutumé de 7 batz par bain, le petit nombre de baigneurs ne lui permettant plus de les faire chauffer chaque jour; bien entendu que ceux qui auront commencé une neuvaine pourront l'achever au même prix.
66. On peut voir au magasin de M. D.-H. Rott, rue de St. Maurice, le modèle d'une balance soit bascule portative d'un nouveau genre, inventée par Abram Rihs, mécanicien, facteur de piano à Bienne. Cette balance, qui a obtenu une prime à l'exposition à Berne, réunit tout ce que l'on peut désirer soit dans un magasin soit dans un ménage, sans avoir aucun des inconvénients de celles qui ont été inventées jusqu'à ce jour, son plateau étant absolument libre. Outre la commodité, elle mérite surtout l'attention des amateurs par l'infériorité du prix aux autres, celles d'une once à 50 lb. pouvant être fournies au bas prix de L. 40 de Suisse, et ainsi progressivement jusqu'au poids de 2000 lb. M. Rott communiquera aux amateurs les différents prix d'après la force qu'ils désireront.
67. M. le ministre Jäggi, à Krauchthal, près de Berne, ayant deux places vacantes pour cet automne dans son pensionnat, composé principalement de jeunes gens de la Suisse française, se recommande aux personnes respectables qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Les objets d'enseignement étant les mêmes que dans toute autre pension de ce genre, il se borne d'observer, que la modicité du prix le rend, même aux parens moins fortunés, possible de faire apprendre la langue allemande à leurs jeunes gens, qui y sont reçus depuis l'âge de 7 ans jusqu'à celui de 17. S'adr. à lui-même.
68. L'examen pour la repourvue de la régence de Nante, paroisse de Motier en Vully, aura lieu à la chambre d'école du dit Nant, le Lundi 18 Octobre courant, à 8 heures du matin. Fonctions: celles d'une régence de campagne. Bénéfice: un logement, un jardin, une petite vigne, et 175 francs en argent. MM. les aspirans sont invités à faire parvenir, au moins 8 jours avant l'examen, leurs papiers au pasteur soussigné. On accorde 20 batz de journée à chacun des trois qui feront le mieux.

E. BOISOT, pasteur.

69. M. le major Coulon-Marval, commissaire des guerres de la Principauté, invite les personnes qui pourraient avoir quelques réclamations à faire au sujet du camp de Boudry, à les lui adresser à Neuchâtel, jusqu'au Samedi 9 Octobre prochain; les prévenant que, passé ce terme, il n'en admettra plus aucune.

Nécrologe du mois de Septembre 1824.

- Le 1. on a enseveli, Jean-François Kaliker, âgé de 74 ans et demi, habitant.
2. Jean Becker, âgé de 72 ans, habitant.
9. David-Rodolphe Bachmann, âgé de 67 ans, mort à l'hôpital Pourtalès.
10. Henri-Louis Borel de Bitsche, âgé de 80 ans et 5 mois, bourgeois.
11. Henriette de Meuron, âgée de 79 ans, bourgeoise.
19. Rose-Marie, fille de Jacob Herzog, habitant, âgée de 14 ans.
21. Charles Auguste de Perrot, ancien conseiller d'Etat et châtelain de Boudry, âgé de 72 a. et 3 m., bourg.
23. Anne-Françoise Adélaïde Delor, âgée de 58 a. 10 m. habitante.
25. Marie-Ester Perrot, âgée de 69 ans, veuve de Jonas-Pierre Renaud, ancien membre du Petit-Conseil.

TAXE DES VIANDES, dès le 4 Octobre 1824.
(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)
Le bœuf à 8 cr. | Le veau à 7 1/2 cr.
La vache à 7 cr. | Le mouton à 8 cr.

TAXE DU PAIN, mi-blanc, 4 1/2 cr. la livre.